



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

### EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET  
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2024-06-44**

**OBJET : EXTENSION DE CAPACITÉ DU S.S.I.A.D (SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE)**

|  |  |
|--|--|
| <br><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i><br>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | <b>Accusé de Réception</b><br><br>LA PREFECTURE<br>DEPARTEMENT 044 |
| Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240644-DE   |  |
| Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024   |  |

Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
saint-herblain.fr

## **DÉLIBÉRATION 2024-06-44**

### **OBJET : EXTENSION DE CAPACITÉ DU S.S.I.A.D (SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE)**

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (S.S.I.A.D.) est une structure médico-sociale qui contribue au maintien à domicile. Il a pour mission une prise en charge globale et coordonnée des soins qui relèvent de sa compétence : soins techniques ou de base et relationnel, auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques ou de certaines affections.

Il a pour vocation tant d'éviter l'hospitalisation, que de faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation. Il vise aussi à prévenir ou retarder la perte d'autonomie et l'admission dans des établissements sociaux et médico-sociaux lorsque celle-ci ne correspond pas au souhait des personnes.

Sur prescription médicale, les soins de base, d'hygiène et de confort sont réalisés par les aides-soignants, qui exercent sous la responsabilité et le contrôle des infirmiers du service.

Les soins techniques peuvent être dispensés par les infirmiers du service, par des infirmiers libéraux ou par des centres de soins infirmiers qui participent au traitement et à la surveillance des pathologies des personnes prises en soin.

Le SSIAD géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain a été créé en mars 1983 avec une capacité de prise en charge journalière de 30 personnes âgées.

Depuis cette création, 6 autorisations d'extension ont permis d'augmenter cette capacité à 82 places dont 1 place pour personne âgée de moins de 60 ans :

- 1983 : création 30 places
- 1991 : 15 places
- 1992 : 13 places
- 2001 : 5 places (pour une demande d'extension de 20 places)
- 2007 : 15 places
- 2009 : 1 place pour personne de moins de 60 ans
- 2023 : 3 places (pour une demande d'extension de 12 places)

La région des Pays-de-la-Loire bénéficie d'une autorisation d'engagement pour installer 2157 places de SSIAD pour personnes âgées d'ici 2030, afin de renforcer le maillage territorial. A ce titre, le département de Loire-Atlantique est bénéficiaire de 669 places nouvelles.

Un recensement des besoins a été réalisé en mars 2024 auprès des SSIAD du département pour une attribution des places nouvelles au 1<sup>er</sup> juin 2024 au regard des critères suivants :

- le taux d'équipement du territoire (nombre de places / 1000 habitants)
- la part des personnes âgées de 60 ans et plus classées en GIR 1 à 4

Au regard des besoins du territoire, du faible taux d'équipement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (2 EHPAD sur la commune) et du vieillissement de la population, le SSIAD a déposé une demande d'extension de 9 places.

Pour rappel, en 2020, la population âgée de 60 ans et plus représente 24% de la population recensée à Saint-Herblain soit 11 584 seniors. Elle devrait atteindre 13 590 personnes en 2035, avec notamment une proportion plus importante des 75-84 ans qui représenteront 45% des personnes âgées de 60 ans et plus contre 38% en 2020.

L'agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire a informé le Service Seniors qu'il a été acté une extension de 3 places supplémentaires pour le SSIAD Indre Saint-Herblain, portant sa capacité de 81 à 84 places pour personnes âgées de plus de 60 ans et 1 place pour personne de moins de 60 ans, en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique.

Un arrêté préfectoral actant le nombre de places supplémentaires sera notifié prochainement au Centre Communal d'Action Sociale.

L'ARS allouera des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de ces 3 places.

**Il est proposé au Conseil d'Administration :**

- d'approuver l'extension de capacité du SSIAD de 82 à 85 places dont 84 places pour personnes âgées de plus de 60 ans et 1 place pour personne de moins de 60 ans, en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,  
Le Président du CCAS  
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024  
Publié le 02 juillet 2024